

L'obligation d'obéir aux gouvernants

[]

Abu Ahmed Al-Jazaïry

Traduction : Abu Ahmed Al-Jazaïry

:

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

:

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

1428-2007

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

L'obligation d'obéir aux gouvernants

Louange à Allah, Prière et Salut sur notre Prophète Mohammed,
ses proches et ses Compagnons.

Voici une compilation de paroles de savants sunnites, de toutes les époques et de différentes écoles juridiques, prouvant – s'il est encore nécessaire – qu'il est interdit de désobéir aux gouvernants musulmans et de se révolter contre eux. Ses questions font l'unanimité chez les sunnites, si ce n'était l'ignorance flagrante qui s'est répandue au sein de notre communauté et qui a atteint nombre de personnes se réclamant de la science – et donc à plus forte raison la masse des musulmans.

Je demande à Allah Le Très-Haut qu'Il en fasse une œuvre utile et uniquement dans le but de Son agrément.

L'imam El Nawawi a écrit dans son fameux livre « *Le Jardin des vertueux* » un chapitre intitulé « *Le devoir d'obéir à ceux qui détiennent l'autorité dans tout ce qui n'est pas désobéissance à Dieu et l'interdiction de leur obéir dans tout ce qui est désobéissance à Dieu.* » [1]

Il cite de nombreux hadiths, dont les deux suivants :

Wa'il ibn Hujr rapporte que Salamah ibn Yazid demanda au Prophète – qu'Allah prie sur lui et le salue - : Ô messager d'Allah ! Si nous sommes commandés par des gouvernants qui nous demandent ce qui leur est dû, mais ne nous donnent pas ce qui nous est dû, que nous ordonnes-tu de faire ? Il se détourna alors de lui, mais Salamah réitéra sa question. Il répondit : « *Ecoutez et obéissez ! Car eux seuls auront à répondre de leurs actes et vous des vôtres !* » [2]

Abou Hurayra rapporte que le Prophète – Qu'Allah prie sur lui et le salue – a dit : « *Celui qui m'obéit aura obéi à Dieu et celui qui me désobéit aura désobéi à Dieu. Celui qui obéit au gouvernant m'aura obéi et celui qui désobéit au gouvernant m'aura désobéi.* » [3]

Ibn Rajab a dit : « Ecouter ceux qui gouvernent les musulmans et leur obéir, entraîne le bonheur ici-bas, permet d'organiser la vie des citoyens dans leurs intérêts et les aide à pratiquer pleinement leur religion et obéir à leur Seigneur. » [4]

El Awza'i a dit : « On nous enseignait que cinq choses étaient pratiquées par les compagnons de Muhammad – Qu'Allah prie sur lui et le salue – et par ceux qui les ont suivis dans le droit chemin : ne pas rester à l'écart de la communauté [5], suivre la Sunna, remplir les mosquées, psalmodier le Coran et lutter pour la cause de Dieu. »[6]

El Chatibi rapporte : « Quelqu'un demanda à Yahya ibn Yahya : Est-il mauvais de prêter serment d'allégeance au gouvernant ? Il répondit : Non ! On lui dit : Et si ce sont des tyrans ? Il répondit alors : Ibn °Oumar a prêté serment d'allégeance à °Abdel Malik ibn Marwane alors que celui-ci avait pris le pouvoir par le sabre ! Ceci me fut rapporté par Malik, selon qui Ibn °Umar écrivit une lettre dans laquelle il prêtait serment d'écoute et d'obéissance au gouvernant dans tout ce qui suivait le Livre de Dieu et la Sunna de Son Prophète. Yahya conclut : Le serment d'allégeance vaut mieux que la division. » [7]

Zayad ibn Koussayb El °Adawi rapporte : « J'étais avec Abu Bakrah – que Dieu l'agrée – devant le minbar de Ibn °Amir alors que celui-ci faisait son sermon ; il portait un vêtement léger. Abou Bilal[8] s'écria alors : Regardez notre gouvernant ! Il porte des vêtements de pervers ! Abou Bakrah lui répondit : Tais-toi ! J'ai entendu le Messager de Dieu – Qu'Allah prie sur lui et le salue – dire : *« Celui qui rabaisse le gouvernant que Dieu a placé sur terre, Allah le rabaissera. »* [9]

Ahmed Abou El Harith rapporte : « Je questionnais Abu °Abdillah – l'Imam Ahmed – au sujet d'un événement qui se produisit à Bagdad et qui poussa un groupe de gens à vouloir se révolter. Je lui dis : Abu °Abdillah ! Quel est ton avis sur le fait de se révolter avec ce groupe de gens ? Il leur reprocha alors leurs agissements et s'écria : Pureté à Allah ! Le sang ! Le sang ! Je ne suis pas d'accord avec ça et jamais je ne l'ordonnerais ! Endurer ce que nous subissons vaut mieux que le désordre public qui verra le sang couler, les biens pillés et les femmes outragées. Ne sais-tu pas ce que les gens ont connu (il fait allusion à l'époque des premières dissensions) ? Je lui dis : Mais les gens ne sont-ils pas déjà dans le désordre et la dissension, Ô Abu °Abdillah ? Il répondit : même si c'est le cas, le désordre actuel est limité. Mais si le sabre est utilisé, le désordre et la dissension gagneront toute la société. Patienter et endurer dans cet état, en préservant ainsi sa religion, est bien meilleur pour toi. » [10]

Muhammad ibn °Abdel Wahhab a dit dans son livre *Les Six Principes Fondamentaux* :

« Le Troisième Principe : Ecouter celui qui a pris le pouvoir et nous gouverne, ainsi que lui obéir, entraîne la parfaite unité des musulmans, même si ce gouvernant est un esclave éthiopien. Le Prophète – Qu'Allah prie sur lui et le salue – nous l'a bien expliqué, de multiples

façons, comme cela est parfaitement su et reconnu ; puis ce principe fondamental devint ignoré de la plupart de ceux qui se réclame du savoir, alors qu'en est-il de sa mise en pratique ! »

Ibn °Abd El Barr a dit : « S'il n'est pas possible de porter conseil au gouvernant, alors il faut patienter et invoquer Allah pour lui. En effet, les compagnons interdisèrent d'insulter les gouvernants. Anas ibn Malik rapporte : `` Les plus anciens compagnons du Prophète - Qu'Allah prie sur lui et le salue - nous interdisèrent d'insulter les gouvernants.`` » [11]

Ibn Taymiyyah a dit : « Les savants, les gens instruits dans la religion, n'autorisent personne à désobéir aux gouvernants dans ce qui ne constitue pas les choses interdites par Dieu, ni à les tromper, ni à se révolter contre eux de quelque façon que se soit ; comme cela est reconnu, de tout temps, dans les habitudes des savants et des pieux, et dans les biographies d'autres personnes. »[12]

Abul Hassan El Ach°ari a dit : « Et ils croient [ceux qui s'attachent aux hadiths] qu'il faut invoquer Dieu pour qu'Il améliore les gouvernants, qu'il ne faut pas se révolter contre eux et que lorsqu'il y a du désordre et de la dissension, il ne faut combattre pour aucune partie. »[13]

Abu °Uthmane Sa°id ibn Ismaïl a dit : « Porte donc conseil au gouvernant et multiplie les invocations à Dieu pour qu'Il l'améliore et le guide dans ses paroles, ses actes et sa sagesse. En effet, si les gouvernants s'améliorent, tout le peuple s'améliorera ; mais prends bien garde de ne pas les maudire, car ils deviendraient encore plus mauvais et les musulmans auraient alors à subir encore plus d'épreuves. Tu dois plutôt invoquer Dieu pour qu'ils se repentissent, ils délaisseront ainsi le mal qu'ils pratiquaient et les croyants ne connaîtront plus l'adversité. » [14]

El Zabraqani a dit : « J'étais chez Abu Wa'il et je me suis mis à insulter El Hadjaj[15] et à citer ses défauts. Il me dit alors : Ne l'insulte pas ! Qu'en sais-tu ? Peut-être a-t-il dit : Ô Allah, pardonne-moi ! Et Allah lui pardonna ? ! » [16]

Voilà donc une infime partie des paroles des savants sunnites sur ses questions délicates, elles sont - je pense - suffisamment convaincantes pour celui qui cherche sincèrement la vérité et se réclame de la voie des sunnites.

Puisse Allah Le Très-Haut nous guider dans le droit chemin. Prière et Salut sur notre Prophète Mohammed, ses proches et ses compagnons.

Compilation et traduction : Abu Ahmed Al-Jazaïry

[1] Voir *Riyad el Salihine* chapitre 80, hadiths 663 à 673, pages 185 à 187, éditions *Dar el Gharb el Islami*.

[2] Hadith rapporté par Muslim.

[3] Hadith rapporté par El Bukhari.

[4] Voir *Jami° el °Ulum wel Hikem* » tome 2, page 117, éditions *Mu'assassat el Rissalat*.

[5] C'est-à-dire ne pas former de groupe dissident qui s'oppose aux gouvernants et à la société.
[N.D.T.]

[6] Rapporté par El La'laka'i dans *El I°tiqad* tome 1, page 63, éditions *Dar el Tayibah* et par Abu Nu°aym dans *El Hulyah* tome 6, page 142, éditions *Dar el Kitab el °arabi*.

[7] Voir *El I°tiqam* tome 2, page 626, éditions *Dar ibn °Affane*.

[8] Un des kharidjites, ceux qui prônent le soulèvement armé contre les gouvernants.

[9] Hadith bon, rapporté par El Tirmidhi. Rapporté également par Ahmed en ces termes : « *Celui qui, ici-bas, est respectueux du gouvernant qu'Allah Le Très-Haut a placé sur terre, Allah sera respectueux envers lui le Jour de la Résurrection. Celui qui, ici-bas, rabaisse le gouvernant qu'Allah Le Très-Haut a placé sur terre, Allah le rabaissera au Jour de la Résurrection.* » Ce hadith est mentionné dans *El Silsilat El Sahihah* de Cheikh El Albani, tome 5, page 676, hadith numéro 2297, éditions *Maktabat el Ma°arif*.

[10] Rapporté par El Khilal dans *El Sunnah* tome 1, page 132, éditions *Dar el Rayah*.

[11] Voir *El Tamhid* tome 1, page 287, éditions *Maktabat ibn Taymiyah*.

[12] Voir *Majmu° el Fatawa* tome 35, page 13, éditions *Maktabat ibn Taymiyah*.

[13] Voir *I°tiqad Açhab el Hadith* page 132, éditions *Dar el Soumey°i*.

[14] Cité par El Bayhaqi dans *El Jami° li Chou°ab el Imane* tome 13, page 99, éditions *Dar el Salafiyah*.

[15] Il s'agit de El Hadjaj ibn Yussuf, le gouvernant de l'époque. Réputé comme un tyran, il massacra de nombreux compagnons ; cependant, ces derniers interdisaient de l'insulter, de lui manquer de respect, et donc à plus forte raison de se révolter contre lui. Ils ordonnaient de

prier derrière lui et de ne pas lui désobéir dans tout ce qui ne s'opposait pas au Coran et à la Sunna. [N.D.T.]

[16] Voir *El Zuhd* tome 2, page 46, éditions *Dar el Khulafa*.

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !